



Communiqué de presse

Crédit pour la TPS/TVH

Ottawa, le 4 janvier 2008... L'Agence du revenu du Canada (ARC) verse aujourd'hui les paiements de janvier du crédit pour la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée (TPS/TVH). Les personnes qui font déposer le crédit directement dans leur compte dans un établissement financier peuvent s'attendre à toucher leur paiement dès aujourd'hui.

Les personnes qui reçoivent leur paiement par la poste peuvent s'attendre à le recevoir dans un délai de 10 jours ouvrables. S'ils ne l'ont pas reçu le 18 janvier, les bénéficiaires devraient communiquer avec le service des renseignements sur le crédit pour la TPS/TVH, au **1-800-959-1954**. Ce service est offert en semaine, de 8 h 15 à 17 h, heure locale.

On rappelle aux bénéficiaires du crédit pour la TPS/TVH qu'ils doivent informer l'ARC de tout changement dans leur situation familiale. Les changements énumérés ci-dessous peuvent modifier le montant du crédit qu'ils reçoivent :

- le nombre d'enfants à votre charge change;
- un changement d'état civil;
- un déménagement d'une province à une autre, qui peut avoir un impact sur l'admissibilité à un crédit provincial faisant partie du paiement du crédit pour la TPS/TVH;
- un changement du statut de résidence;
- le décès du bénéficiaire.

Ce trimestre, l'ARC a émis des paiements du crédit pour la TPS/TVH totalisant plus de 809 millions de dollars à plus de 8,4 millions de particuliers au Canada.

Le paiement du crédit pour la taxe de vente de la Saskatchewan est aussi inclus dans le paiement de janvier 2008 du crédit pour la TPS/TVH.

Pour recevoir le versement de janvier du crédit pour la TPS/TVH, les particuliers doivent avoir produit leur déclaration de revenus et de prestations de 2006 en ayant pris soin de remplir, à la première page, la section réservée à la demande du crédit pour la TPS/TVH.

Les personnes qui déménagent devraient en informer l'ARC sans délai, pour éviter que leurs paiements du crédit pour la TPS/TVH soient interrompus. Cela s'applique aussi aux personnes qui utilisent le dépôt direct, même si les renseignements concernant leur compte ne changent pas. Le service Changer mon adresse en ligne de l'ARC facilite les changements d'adresse. Ce service est disponible sur Internet à www.arc.gc.ca/mondossier.

On peut obtenir des renseignements généraux sur le crédit sur la TPS/TVH en téléphonant au SERT (Système électronique de renseignements par téléphone) de l'ARC, au **1-800-267-6999**, ou en visitant le site Web de l'ARC à www.arc.gc.ca/prestations.

